
NORME INTERNATIONALE



3279

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

**Engins de manutention continue pour charges isolées —
Transporteurs par voie hydraulique — Code de sécurité**

Continuous mechanical handling equipment for unit loads — Hydraulic conveyors — Safety code

Première édition — 1974-12-15

CDU 621.867.7 : 614.18

Réf. N° : ISO 3279-1974 (F)

Descripteurs : matériel de manutention, manutention continue, charge isolée, transporteur, règle de sécurité.

Prix basé sur 1 page

AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation Internationale de Normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (Comités Membres ISO). L'élaboration de Normes Internationales est confiée aux Comités Techniques ISO. Chaque Comité Membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du Comité Technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les Projets de Normes Internationales adoptés par les Comités Techniques sont soumis aux Comités Membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes Internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme Internationale ISO 3279 a été établie par le Comité Technique ISO/TC 101, *Engins de manutention continue*, et soumise aux Comités Membres en décembre 1973.

Elle a été approuvée par les Comités Membres des pays suivants :

Afrique du Sud, Rép. d'	France	Roumanie
Allemagne	Inde	Royaume-Uni
Australie	Irlande	Suède
Belgique	Italie	Tchécoslovaquie
Canada	Japon	Thaïlande
Egypte, Rép. arabe d'	Nouvelle-Zélande	Turquie
Espagne	Pays-Bas	U.R.S.S.
Finlande	Pologne	Yougoslavie

Aucun Comité Membre n'a désapprouvé le document.

Engins de manutention continue pour charges isolées — Transporteurs par voie hydraulique — Code de sécurité

1 OBJET

La présente Norme Internationale spécifie, en complément des règles de sécurité générales exposées dans l'ISO/R 1819, les règles de sécurité particulières aux engins de manutention continue pour charges isolées suivants : transporteurs par voie hydraulique.

2 DOMAINE D'APPLICATION

Les règles de sécurité établies dans la présente Norme Internationale sont applicables quelle que soit la destination du matériel.

Ces règles de sécurité limitent la responsabilité des constructeurs aux engins de manutention continue proprement dits, à l'exclusion des structures sur lesquelles ces équipements sont fixés.

3 RÉFÉRENCES

ISO/R 1819, *Engins de manutention continue — Code de sécurité — Règles générales.*

ISO 2392, *Engins de manutention continue pour produits en vrac — Transporteurs par voie hydraulique — Code de sécurité.*

4 RÈGLES DE SÉCURITÉ PARTICULIÈRES

La construction et l'exploitation des transporteurs par voie hydraulique doivent satisfaire :

- aux prescriptions légales et locales intéressant la sécurité en général (voir appendice Z de l'ISO/R 1819),
- aux principes exposés dans le chapitre 1 de l'ISO/R 1819,
- aux règles générales exposées dans le chapitre 2 de l'ISO/R 1819,
- aux règles particulières exposées dans l'ISO 2392,
- à la règle particulière suivante :

4.1 Au stade de la construction (conception et fabrication)

Dans le cas du transport hydraulique de conteneurs, la station de réception des éléments transportés doit être conçue avec des dispositifs de freinage évitant les chocs excessifs en fin de transport.